

LES DELIBERATIONS

Projet de création d'un centre médical pluri professionnels situé 5 rue de Rouen, 95450 Vigny Délibération n°2022_11_01 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Monsieur le Maire informe que l'assistant maître d'ouvrage de la commune Monsieur Didier Weckmann, a remis une étude de faisabilité concernant le projet de création d'un centre médical pluri professionnels. Ce scénario est étudié sur la base des besoins exprimés par les professionnels locaux de la santé souhaitant rejoindre le futur centre, et en tenant compte de la synthèse des besoins des habitants de la Communauté de Communes Vexin Centre en terme de praticiens.

A ce stade l'espace pourrait accueillir 3 médecins, 2 infirmières, 1 dentiste, 1 dermatologue, 2 kinésithérapeutes, 1 ophtalmologiste, 1 pédicure/podologue, 1 pharmacie. La surface utile total est de 941 m².

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités des financements prévisionnels du projet et rappelle que ce scénario n'est qu'un pré programme du projet de centre médical pluri professionnels, servant de base à la consultation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de retenir ce scénario de pré programme, et de lancer la consultation du maître d'œuvre sur cette base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le choix du scénario de pré programme du projet de cabinet médical pluri professionnels.

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à lancer la consultation du maître d'œuvre et à signer tous les documents du dossier marché et les différents ordres de service de lancement des prestations.

Projet de délimitation d'un périmètre soumis à préemption (fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux)

Délibération n°2022_11_02 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Monsieur le Maire précise que les articles R 214-1 et suivants du code de l'urbanisme, sont relatifs au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Concernant la délimitation du périmètre, les dispositions en vigueur précisent que, lorsqu'une commune envisage d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, le maire soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal, à la chambre de commerce et d'industrie territoriale et à la chambre des métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune de Vigny.

Le projet de délibération est accompagné :

- du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale ;

En l'absence d'observations de la chambre de commerce et d'industrie territoriale et de la chambre des métiers et de l'artisanat dans les deux mois de leur saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable.

La délibération du conseil municipal fera l'objet d'un affichage public pour une durée de 2 mois.

Concernant l'exercice du droit de préemption : il est prévu qu'il peut s'exercer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux, à l'exception de ceux qui sont compris dans la cession d'une ou plusieurs activités prévue à l'article L 626-

1 du code de commerce ou dans le plan de cession arrêté en application de l'article L 631-22 ou des articles L 642-1 à L 642-17 du code de commerce.

Vu les articles L 214-1, L 214-2 et L 214-3 du code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux,

Vu l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale, et les intérêts de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerné serait :

Du 1 au 12 rue du Général Leclerc

Du 1 au 26 rue Beaudouin

Place d'Amboise

Chaque session serait subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration préciserait le prix et les conditions de cession.

Le droit de préemption serait exercé selon les modalités prévues par les articles [L 213-4](#) à [L 213-7](#).

Le silence de la commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudrait renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourrait alors réaliser la vente au prix et conditions figurant dans sa déclaration.

**Avenant au marché travaux de création du duplex sis 2 rue de la Vieille Côte
Délibération n°2022_11_03 (rapporteur Robert de Kervéguen)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant la création du duplex au 2 rue de la Vieille Côte des travaux supplémentaires sont nécessaires et doivent faire l'objet d'un avenant pour le lot n° 02

Lot n° 02 – Plomberie/Sanitaires/Ventilation

Attributaire : Société AMS

Adresse : Rue Louise Michel – 95570 BOUFFEMONT

Marché HT initial 11 600,00 € - 13 920,00 € ttc

Avenant n° 01 – Plus-value 1 459,43 € - 1 751,32 € ttc

Nouveau montant du marché 13 059,43 € - 15 671,32 € ttc

Objet : Installation d'un second moteur de VMC dans le WC du 1^{er} étage et d'un lave-main.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Projet d'achat d'un bien immobilier au sis 19 rue de la Comté

Délibération n°2022_11_04 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le SIEVA a mis en vente un bien immobilier au sis 19 rue de la Comté. Dans l'éventualité où la vente n'aboutit pas, la mairie souhaite se porter acquéreur.

Monsieur le Maire expose et rappelle d'abord le contexte

Le SIEVA qui est propriétaire d'une maison sise 19 rue de la Comté parcelle AD n° 146, a mis en vente ledit bien. La commune qui avait été informée de cette vente, n'avait pas été intéressé par son acquisition.

C'est ainsi qu'une promesse de vente a été contractée entre le SIEVA et un acquéreur. L'agence immobilière en charge de la vente a constaté que la clôture séparative existante depuis des décennies entre la parcelle AD n° 146 et la parcelle communale AD n° 147 sur laquelle figure la maison du gardien ne correspondait pas à la réelle limite séparative des deux propriétés. Il est important de préciser que la maison du SIEVA au regard de cette clôture et de la configuration existante ne disposait pas et n'a jamais disposé d'aucun stationnement.

Cette situation entraîne des conséquences très dommageables pour la maison du gardien avec une absence de stationnement par rapport à aujourd'hui et des problèmes de servitude.

Il a donc été proposé au Président du SIEVA qu'une partie de la parcelle AD 146 soit rétrocédée à la commune pour permettre de continuer à stationner et à jouir paisiblement de la maison du gardien.

Il a donc été proposé que le SIEVA rétrocède à la commune une partie de la parcelle AD 146 pour permettre de continuer à stationner et à jouir paisiblement de la maison du gardien, ce qui a été accepté.

C'est ainsi qu'un plan de division a été établi par le Cabinet Brier-Deutsch. La parcelle AD n° 146 serait divisée en 2 lots :

Section AD n° 185 lot A

Section AD n° 186 lot B

Par délibération prise le 28 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition à titre gratuit de la section AD n° 186 lot B, et a autorisé Monsieur le Maire à prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition..

La commune a été rendue destinataire d'un courrier en date du 2 novembre dernier du SIEVA transmis au notaire chargé de la vente de la section AD n° 186 Lot B dans lequel il est indiqué une servitude de passage du lot B section AB 186 pour le lot A section AD n° 185 propriété du SIEVA. Monsieur le maire a indiqué que cette servitude ne pouvait être acceptée au regard des explications données précédemment.

Afin de sortir de cette situation qui sera source de nombreux litiges, Monsieur le maire a proposé au SIEVA que dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la promesse de vente ne renonçait pas à cette servitude, d'acquérir la parcelle AD 146 dans son intégralité et dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la promesse de vente à savoir la somme de 205 000 €.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition éventuelle de ce bien.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission et Groupes de travail

Renouvellement et/ou nouvelles inscriptions pour les futures commissions et groupes de travail organisés par la Communauté de Communes du Vexin Centre

Commissions

- **Accessibilité** – représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} Adjointe
- **Développement économique** – représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Événementielle** - représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} adjointe
- **Finances** - représentée par Robert de KERVEGUEN, Maire de Vigny
- **Habitat / Logement** – pas de représentant
- **Commission Intercommunale d'accessibilité** - représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} adjointe
- **Mutualisation** – représentée par Patrick MADI, 2^{ème} Adjoint
- **Petite-enfance / Enfance / Jeunesse** - pas de représentant
- **Seniors** - représentée par Sabina BECK, conseillère municipale
- **Transport collectif** - représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Urbanisme** - pas de représentant
- **Voirie** - représentée par Robert de KERVEGUEN, Maire de Vigny

Groupes de travail

- **Faune** - représentée par Sabina BECK, conseillère municipale
- **Alimentation** - pas de représentant
- **Protection de l'environnement** - représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Collecte et Traitement des déchets** - représentée par Denis LAZAROFF, conseiller municipal
- **Sécurité** - représentée par Antoine TRINEAU, conseiller municipal

LES COMMISSIONS

Commission travaux – donner la parole à Patrick Madi

Le duplex et l'appartement situé au 2 rue de la Vieille Côte, 1^{er} étage à droite, les délais des travaux sont respectés, livraison pour la fin d'année.

Mise en valeur église : un nouvel éclairage en LED de la façade de l'église est programmé pour décembre.

Eclairage communal

Poursuivant un double objectif d'économie d'énergie et de réduction des nuisances lumineuses, le conseil municipal a décidé de faire évoluer le dispositif de coupure de l'éclairage public, ce projet est prévu au 1^{er} trimestre 2023 sur l'ensemble de la commune.

Jusqu'à présent, les lampadaires sont réglés sur le lever et le coucher du soleil.

L'ensemble des lampadaires s'allument de 5h30 jusqu'au lever du soleil.

Au coucher du soleil, ils s'allument jusqu'à 21h30 puis un sur trois jusqu'à extinction à 1h00

La modification sera la suivante :

De 5h30 jusqu'au levée du jour – 1 lampadaire sur 3 sera en fonction

Du coucher du soleil jusqu'à 21h00 - Allumage complet

De 21h00 à minuit - 1 lampadaire sur 3 sera en fonction

A partir de minuit jusqu'à 05h30, coupure totale

Exception le vendredi et samedi : à compter de 01h00 du matin jusqu'à 05h30, coupure totale

Commission animation – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- « La puce à l'oreille » pièce de théâtre organisée le 26 novembre dans la salle des fêtes a été très appréciée. Près de 110 personnes ont assisté à la représentation.
- L'Assaurev a proposé un week-end culturel très riche une visite de l'église, un concert de Gospel ainsi qu'une chasse au trésor
- Le Téléthon, le 03 décembre au collège de 14h à 17h30
- Distribution des sapins le samedi 10 décembre
- Le Marché de Noël prévu le samedi 10 et dimanche 11 décembre
- La visite du père Noël en calèche est prévue le dimanche 18 décembre avec distribution de cadeaux pour les enfants
- Le concours des décorations de Noël démarre le 1er décembre et se clôturera le 19 décembre.

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Les Echos, en préparation. La sortie des Echos est programmée pour fin janvier 2023.
- Une carte de vœux est en préparation pour la joindre dans les colis des aînés.

Commission scolaire - donner la parole à Robert de Kervéguen

- Le déjeuner de Noël prévu pour l'ensemble des enfants scolarisés est fixé le jeudi 15 décembre. Le père Noël sera présent pour la distribution de chocolat.
- Monsieur le Maire a demandé au service comptabilité un récapitulatif de toutes les dépenses d'investissements de l'école élémentaire de Vigny depuis 2014 jusqu'à ce jour qui est présenté en séance. Pour information, la commune investit, en moyenne et par an, 48 000 € dans les travaux d'amélioration, d'entretien et de rénovation, et dépense 135 000 € en moyenne et par an, sur son budget de fonctionnement (fournitures, restauration scolaire, intervenants sportifs et musicaux, ...)

Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Sabina Beck

- La distribution des colis de Noël aura lieu le 17 décembre, en mairie.
- Solidaribus du secours populaire est présent tous les mardis matin en mairie pour apporter une aide alimentaire et administrative.

Commission Patrimoine / Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

L'Assaurev a organisé un concert de Gospel un concert de Gospel dans l'Eglise Saint Médard de Vigny, le dimanche 27 novembre. Nous remercions « Bgart Voices » dirigé par Bruno Ruffinel pour leur prestation. Près de 130 personnes ont profité de ce moment d'écoute et de partage.

Restauration de l'église

Comme c'était prévu, la commune a choisi l'architecte afin d'établir une étude, un chiffrage prévisionnel et un séquençage des travaux. Il s'agit de Madame Léa Pons. Un rendez-vous est planifié le 08 décembre 2022.

Parallèlement, Monsieur le Maire va demander la protection de l'église Saint Médard au titre des monuments historiques auprès de la DRAC d'Ile de France (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

L'objectif est de veiller à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques. La DRAC recense également les objets mobiliers à protéger auprès de la CEDOM, Commission Départementales des Objets Mobiliers. Pour la restauration, elle élabore sur un plan technique, juridique et financier, des programmes de travaux sur les monuments historiques classés et assure la conduite et le contrôle de ces opérations en liaison avec les architectes des bâtiments de France en outre.

INTERVENTION DES DELEGUES DES EPCI

CCVC

Commission et Groupes de travail

Renouvellement et/ou nouvelles inscriptions pour les futures commissions et groupes de travail organisés par la Communauté de Communes du Vexin Centre.

Commissions

- **Accessibilité** – représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} Adjointe
- **Développement économique** – représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Événementielle** - représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} adjointe
- **Finances** - représentée par Robert de KERVEGUEN, Maire de Vigny
- **Habitat / Logement** – pas de représentant
- **Commission Intercommunale d'accessibilité** - représentée par Stéphanie LOURTIL, 1^{ère} adjointe
- **Mutualisation** – représentée par Patrick MADI, 2^{ème} Adjoint
- **Petite-enfance / Enfance / Jeunesse** - pas de représentant
- **Seniors** - représentée par Sabina BECK, conseillère municipale
- **Transport collectif** - représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Urbanisme** - pas de représentant
- **Voirie** - représentée par Robert de KERVEGUEN, Maire de Vigny

Groupes de travail

- **Faune** - représentée par Sabina BECK, conseillère municipale
- **Alimentation** - pas de représentant
- **Protection de l'environnement** - représentée par Philippe CORTES, conseiller municipal
- **Collecte et Traitement des déchets** - représentée par Denis LAZAROFF, conseiller municipal
- **Sécurité** - représentée par Antoine TRINEAU, conseiller municipal

SMIRTOM – donner la parole à Denis Lazaroff

- Pour cette année, tous les composteurs ont été distribués.

- Prochaine assemblée générale du SMIRTOM, le 07 décembre 2022.

SMDEGTVO, Syndicat Mixte Départemental de l'Énergie, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise - donner la parole à Jean-Pierre Guillemot

La Commission s'est réunie ce jour.

Le mardi 06 décembre, lancement du nouveau marché gaz.

Une augmentation de plus de 30% pour l'électricité et une augmentation du prix du gaz multiplié par 4 sont à prévoir.

PNR Parc Naturel Régional du Vexin - donner la parole à Philippe Cortes

Le 28 novembre a eu lieu une réunion du comité syndical pour aborder les sujets suivants :

- Révision de la charte du PNR du Vexin français

Promouvoir un territoire autonome et de proximité, réduire de 50% les émissions de carbone du territoire, optimiser le territoire local et protéger la biodiversité. Une prochaine consultation pour la "révision de la charte du PNR du Vexin français" est prévue en 2023.

- Les forages d'irrigation dans certaines communes du Val d'Oise

La production agricole dépendant très fortement de l'eau, les exploitations agricoles se retrouvent de plus en plus souvent exposées à des risques liés à l'eau. La gestion de cette ressource est un enjeu fort pour les territoires. Le Conseil départemental du Val d'Oise travaille à mieux connaître et appréhender le fonctionnement quantitatif et qualitatif des différentes nappes existantes dans le Val d'Oise.

Le Département, en collaboration avec la Direction des Territoire du Val d'Oise, souhaite en parallèle développer ses connaissances de l'utilisation en eau et des besoins en irrigation du monde agricole. Pour ces raisons, plusieurs communes ont effectué des demandes de forage d'irrigation auprès de la Préfecture du Val d'Oise.

A l'issue de cette réunion, le comité syndical du PNR constate qu'il n'y a pas assez de communication auprès des communes sur les forages effectués et aucune enquête publique n'est programmée. Une question demeure sur les conséquences de ces forages d'irrigations multiples.

INFORMATIONS DIVERSES

Réunions de quartiers

Le 26 novembre 2022, première réunion de quartier depuis la fin de la Covid.

Ce moment d'échange était très attendu par les administrés du Bourg.

La prochaine réunion de quartier est prévue le samedi 11 février 2022 à 10h00 dans la salle du Conseil. Chaque commission fera une présentation synthétique de ses activités et projets.

La rencontre se terminera par un verre de l'amitié.

Recrutement agent espaces verts

Monsieur Jean-Luc Dutrevis rejoindra l'équipe comme responsable des espaces verts le 2 janvier 2023.

Les Vœux du Maire sont prévus le samedi 21 janvier 2023 à 11h00

Pas de conseil Municipal en décembre.

Fin de la séance minuit.